

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah NEROZZI BANFI

QUESTION N°107

OBJET : CONSTITUTION PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES – CREANCES DOUTEUSES

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI,
M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT,
M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoît VINCENT, Adjoint au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE,
M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°002,
Mme Samira BELMOKHTAR, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT,
M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND,
M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC,
Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Linda SAGET a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ, jusqu'au point n°001,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. Johann ROS,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT.

QUESTION N° 107

OBJET : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES – CRÉANCES DOUTEUSES

RAPPORTEUR : PHILIPPE BARAT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2321-2, et R.2321-2,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Vu les délibérations portant constitution de provision pour risques et charges au titre des créances douteuses n°2023/052 du Conseil municipal du 13 avril 2023, n°2024/052 du Conseil municipal du 27 mars 2024 et n°2025/046 du Conseil municipal du 10 avril 2025,

Après examen en commission des affaires financières du 24 juin 2026,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision, et qu'il est ainsi proposé de constituer une provision de 60 000 € au titre des créances irrécouvrables pour l'exercice 2026,

Considérant que ce montant s'ajoute à la provision de 60 000 € constituée en 2023, de 20 000 € constituée en 2024 et 10 000 € en 2025 pour atteindre un montant total de 150 000 € couvrant 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans,

Après en avoir délibéré,

Décide,

De constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 60 000€, complétant le montant de 90 000 € provisionné depuis 2023, et représentant ainsi 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

ADOpte À l'Unanimité (39 voix pour),

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signés au registre.

Pour extrait conforme,

Sarah NEROZZI-BANFI
Adjointe au Maire, Secrétaire de séance



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise





Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q107DB2026-089-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026